



RAPPORT SEMESTRIEL

30 juin
2024

Rapport de gestion intermédiaire du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le premier semestre de l'exercice 2024 et de rendre compte de notre gestion de la Financière de Tubize (la 'Société').

1. Evénements importants

1.1. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2024

Dividendes – La Financière de Tubize a encaissé le dividende afférent à l'exercice 2023 distribué par UCB (€ 95,9 millions) et a payé à ses actionnaires son propre dividende afférent à l'exercice 2023 (€ 43,2 millions), sur la base d'un dividende brut de € 0,97 par action, en croissance de 12,79% par rapport à l'an dernier.

Dettes – Au premier semestre 2024, à la suite des dividendes reçus, la Société a pu rembourser une partie de sa dette, qui est passée de € 79,2 millions au 31 décembre 2023 à € 31,0 millions au 30 juin 2024.

Acquisitions de titres UCB – La Société a acquis 7.791 titres UCB au premier semestre 2024, au cours moyen de € 134,00 et pour un montant total de € 1,04 millions, maintenant sa participation dans UCB à 36.24% au 30 juin 2024.

1.2. IMPACT DE LA SITUATION EN UKRAINE ET AU MOYEN-ORIENT

Les situations en Ukraine et au Moyen-Orient n'ont pas eu d'impact significatif sur les activités de la Société et sur ses états financiers durant le 1^{er} semestre 2024. La Société est, en effet, une mono holding ayant pour seul investissement une participation dans UCB et n'a donc aucune activité commerciale ou industrielle. La Société reste attentive aux développements liés à ces événements pour évaluer tout impact financier éventuel sur la Société et/ou sur les résultats d'UCB. Il convient à cet égard de se reporter au contenu du rapport semestriel d'UCB.

1.3. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS AU 30 JUIN 2024 (NON AUDITÉS)

Bilan résumé

Actif	Notes	30-06-24	31-12-23
Actifs immobilisés		1.920.655.673	1.919.609.130
Immobilisations corporelles		2.546	-
Autres immobilisations corporelles		2.546	-
Immobilisations financières	1.3	1.920.653.127	1.919.609.130
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		1.920.653.127	1.919.609.130
Actifs circulants		561.299	635.321
Créances à un an au plus		-	-
Autres créances		-	-
Placements de trésorerie	1.5.1.	-	-
Autres placements		-	-
Valeurs disponibles		502.816	574.841
Comptes de régularisation		58.483	60.480
Total de l'actif		1.921.216.972	1.920.244.451

Passif	Notes	30-06-24	31-12-23
Capitaux propres	1.3	1.889.532.426	1.796.594.299
Capital		236.224.992	236.224.992
Capital souscrit		235.000.000	235.000.000
Prime d'émission		1.224.992	1.224.992
Réserves		1.469.129.708	1.469.129.708
Réserve légale		23.500.000	23.500.000
Réserves indisponibles		455.591	455.591
Réserves disponibles		1.445.174.117	1.445.174.117
Bénéfice reporté / à reporter		184.177.726	91.239.599
Dettes		31.684.546	123.650.152
Dettes à un an au plus		31.378.055	122.714.933
Dettes financières	1.5.2.	31.000.000	79.200.000
Dettes commerciales		361.623	263.215
Dettes fiscales, salariales & sociales		-	59.521
Autres dettes		16.432	43.192.197
Comptes de régularisation		306.491	935.219
Total du passif		1.921.216.972	1.920.244.451

Participation dans UCB

La Société a acquis 7.791 titres UCB au 1^{er} semestre 2024, maintenant sa participation dans le capital d' UCB à 36,24% au 30 juin 2024. La participation dans le capital d'UCB est reprise au bilan à sa valeur d'acquisition pour un montant de € 1.920.653k au 30 juin 2024 contre € 1.919.609k au 31 décembre 2023, soit une valeur d'acquisition moyenne de € 27,25 par action au 30 juin 2024 (€27,23 au 31 décembre 2023). Le cours de bourse de l'action UCB au 30 juin 2024 s'élevait à € 138,70 (€ 78,90 au 31 décembre 2023).

Capitaux propres

Les capitaux propres passent de € 1.796.594k au 31 décembre 2023, à € 1.889.532k au 30 juin 2024. Cette augmentation provient exclusivement du résultat de l'exercice (€ 92.938k).

La capitalisation boursière de la Financière de Tubize se situe à € 4.638.213k au 30 juin 2024 (44.512.598 actions à € 104,20) contre € 3.191.553k au 31 décembre 2023 (44.512.598 actions à € 71,7).

Le ratio de solvabilité (fonds propres en pourcentage du total de l'actif) a augmenté de 93,56% au 31 décembre 2023, à 98,35% au 30 juin 2024.

Emprunts bancaires

L'encours d'endettement bancaire a été réduit de € 79.200k au 31 décembre 2023, à € 31.000k au 30 juin 2024. L'évolution des lignes confirmées et de leurs utilisations au cours du 1^{er} semestre 2024 est reprise dans la note 1.5.2 relative aux emprunts bancaires. Le ratio calculant l'encours des dettes bancaires en pourcentage de la valeur boursière de la participation dans UCB a diminué de 1,42% au 31 décembre 2023, à 0,32% au 30 juin 2024. Ce ratio reste donc très bas et se situe largement en-dessous de la limite de 30% convenue avec les banquiers. La Société dispose de lignes de crédit d'un montant total de € 350 millions, dont € 319 millions non utilisés au 30 juin 2024.

Compte de résultats résumé

Comptes de résultats	Notes	30-06-24	30-06-23
Coût des ventes et prestations		878,572	993,317
Services et biens divers	1.5.4.	878,060	927,454
Amortissements		32	-
Autres charges d'exploitation		480	434
Charges d'exploitation non récurrentes		-	65,429
Bénéfice / Perte d'exploitation		(878,572)	(993,317)
Produits financiers		95,897,264	93,635,199
Produits des immobilisations financières		95,859,249	93,220,513
Autres produits financiers		24,758	2,513
Produits financiers non récurrents		13,257	412,173
Charges financières		2,073,169	1,572,439
Charges des dettes	1.5.2.	2,064,669	1,524,000
Autres charges financières		8,500	48,439
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		92,945,523	91,069,443
Impôts sur le résultat	1.5.3.	7,397	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice		92,938,126	91,069,443
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		92,938,126	91,069,443

Les frais généraux, y compris les autres charges d'exploitation, passent de € 928k au 1^{er} semestre 2023 à € 879k au 1^{er} semestre 2024.

Le dividende perçu d'UCB en 2024 afférent à l'exercice 2023 s'élève à € 95,86 millions (dividende brut de € 1,36 par action) contre € 93,22 millions (€ 1,33 par action) l'exercice précédent.

Les autres produits financiers représentent les intérêts perçus sur la trésorerie disponible durant les quelques jours entre l'encaissement des dividendes d'UCB et les échéances de la Financière de Tubize (paiement du dividende et remboursement de la dette).

Les charges des dettes passent de € 1.524k au 1^{er} semestre 2023 à € 2.065k au 1^{er} semestre 2024, soit une augmentation de € 541k. Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation des taux d'intérêt par rapport à l'exercice précédent, l'encours moyen étant resté stable. Le coût moyen de l'endettement a augmenté de 4,02% en 2023 à 5,01% au 1^{er} semestre 2024 à la suite de la hausse des taux d'intérêt lors des renouvellements fin 2023 et début 2024.

Après l'application de la déduction des RDT (Revenus Définitivement Taxés) qui bénéficient, depuis la loi du 25 décembre 2017, d'une exonération à 100%, la Société n'a pas de base taxable à l'impôt des sociétés.

Le bénéfice de l'exercice passe de € 91.069k au 1^{er} semestre 2023 à € 92.938k au 1^{er} semestre 2024, soit une augmentation de € 1.869k ou de 2,05%.

1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

€ 000	30-06-24	30-06-23
Rémunérations administrateurs & jetons de présence	(266)	(274)
Rémunération directeur et adjoint	(237)	(219)
Rémunération commissaire	(2)	(9)
Autres frais généraux	(301)	(450)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(806)	(952)
Dividendes reçus	95.859	93.221
Acquisition titres UCB	(1.044)	(51.953)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	94.815	41.267
Dividendes versés	(43.176)	(38.281)
Précompte mobilier payé	(7)	-
Intérêts et commissions net	(2.669)	(1.557)
Tirages sur avances à terme fixe	39.900	100.000
Remboursements sur avances à terme fixe	(88.100)	(99.900)
Frais bancaires	(29)	(61)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(94.081)	(39.799)
Total des flux de trésorerie	(72)	516
Trésorerie et équivalents début de période	575	1.069
Trésorerie et équivalents fin de période	503	1.585

1.5. NOTES

1.5.1. Placements et valeurs disponibles

Les placements et valeurs disponibles comprennent les dépôts à vue et les dépôts à terme (à 1 mois) qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

€ 000	30-06-24	31-12-23
Dépôt à vue	503	575
Dépôt à terme	-	-
Total	503	575

1.5.2. Emprunts bancaires

Les emprunts à taux flottant sont effectués sous la forme d'avances à terme fixe d'une durée de minimum 1 mois et de maximum 12 mois.

€ 000	30-06-24	31-12-23
Emprunts à taux flottant	(31.000)	(79.200)
Intérêts courus	(203)	(831)
Total	(31.203)	(80.031)

Situation des lignes de crédit

€ 000	30-06-24			31-12-23		
	LIGNES CONFIRMÉES	TIRAGES	LIGNES DISPONIBLES	LIGNES CONFIRMÉES	TIRAGES	LIGNES DISPONIBLES
BNP	200.000	6.000	194.000	200.000	55.500	144.500
Belfius	150.000	25.000	125.000	150.000	23.700	126.300
Total	350.000	31.000	319.000	350.000	79.200	270.800

La durée des deux lignes de crédit a été renégociée durant le 2ème semestre 2022 : la ligne de € 150 millions a une durée initiale de 5 ans prorogeable chaque année, indéfiniment, et celle de € 200 millions a une durée initiale de 5 ans prorogeable de 2 fois un an. Les tirages s'effectuent sous forme d'avances à court terme (entre 1 et 12 mois) et sont renouvelables. Au 30 juin 2024, les lignes de crédits étaient utilisées à concurrence de € 31 millions.

Sûretés

Les emprunts sont garantis par un gage sur 2.249.614 actions UCB au 30 juin 2024. La valeur comptable des actions mises en gage s'élève à € 61,29 millions.

Engagements financiers

La Société doit respecter les engagements suivants:

- Les sûretés relatives aux lignes de crédit consistent en un nombre d'actions UCB dont la valeur boursière totale est supérieure à 150% de l'encours des tirages.
- Les dettes financières ne peuvent pas dépasser 30% de la valeur boursière de la participation dans UCB; au 30 juin 2024, le ratio se situait à 0,32%.

Charges des dettes

€ 000	30-06-24	30-06-23
Charges d'intérêts	(1.633)	(1.095)
Commissions de réservation	(432)	(429)
Total	(2.065)	(1.524)

Les charges d'intérêts sur emprunts bancaires passent de € 1.095k au 1^{er} semestre 2023 à € 1.633k au 1^{er} semestre 2024 compte tenu de la hausse des taux d'intérêt.

Les commissions de réservation sur la partie non utilisée des lignes de crédit confirmées se sont élevées à € 432k au 1^{er} semestre 2024 (€ 429k au 1^{er} semestre 2023). La commission de réservation s'élève à 0,30 % tant en 2024 qu'en 2023.

1.5.3. Impôts sur le résultat

Relation entre la charge d'impôts et le bénéfice comptable

€ 000	30-06-24	30-06-23
Bénéfice avant impôts	92.946	91.069
Taux d'imposition applicable	25,00%	25,00%
Impôts théoriques	23.236	22.767
Impact Dividendes non imposables (Régime RDT)	23.236	22.767
Précompte mobilier retenu à la source	7	-
Impôts comptabilisés	7	-

1.5.4. Frais généraux

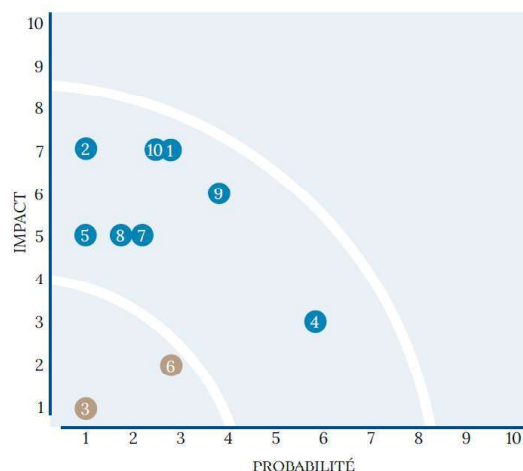
€ 000	30-06-24	30-06-23
Rémunérations des administrateurs	203	199
Jetons de présence	39	43
Rémunération du directeur et adjoint	269	222
Rémunération du commissaire	11	9
Prestataires de services	356	455
- Comptabilité	37	61
- Conseils (juridiques, fiscaux, financiers, assurances)	77	179
- Agent payeur	21	18
- Communication	59	40
- Euronext	34	33
- Euroclear	9	9
- FSMA	40	34
- Publicités financières	20	42
- Assurances	23	23
- Frais divers (poste, banque, déplacements, fournitures de bureau, ...)	36	16
Total	879	928

1.5.5. Dividende

En mai 2024, la Société a encaissé le dividende afférent à l'exercice 2023 distribué par UCB (€ 95.859k) et a payé son propre dividende afférent à l'exercice 2023 (€ 43.177k).

2. Principaux risques et mesures de prévention

1. **Risque de concentration** – Ce risque résulte de la dépendance de la société à ses investissements. Le seul investissement de la Financière de Tubize étant sa participation dans UCB, la Financière de Tubize sera attentive à tout élément qui pourrait contraindre UCB à revoir sa politique de dividende. Le conseil de la Financière de Tubize se maintient informé des activités et de la gestion d'UCB au travers de ses représentants au conseil d'administration et au comité d'audit d'UCB.
2. **Risque de marché** – La Financière de Tubize est exposée au risque de fluctuation du cours du titre UCB. Ce risque est inhérent à l'activité de la société, qui s'inscrit dans le cadre d'une participation à long terme dans UCB. Il est monitoré pour s'assurer du maintien des engagements financiers pris dans le cadre des lignes de crédit.
3. **Risque de liquidité** – Ce risque résulte de l'incapacité d'une société à faire face à ses engagements financiers. Afin d'honorer ses obligations et de maintenir la capacité financière nécessaire à la mise en place de sa politique d'investissement dans sa participation, la Financière de Tubize a négocié des lignes de crédit pour un montant total de € 350 millions. Ces lignes de crédit contiennent des engagements financiers, calculés deux fois par an, qui se situent largement dans les normes convenues avec les banquiers.
4. **Risque de taux d'intérêt** – Les fluctuations de taux d'intérêt peuvent avoir un effet sur les charges de la dette et le rendement de la trésorerie. La dette de la Financière de Tubize est levée à court terme (inférieure à un an) dans le cadre de ses lignes de crédit. Si la dette devait être levée à plus long terme, la Financière de Tubize pourrait mettre en place des instruments de couverture de cette dette. La trésorerie est placée à court terme et la Financière de Tubize exerce une veille permanente du marché afin de pouvoir s'adapter aux évolutions de contexte.
5. **Risque de contrepartie** Ce risque se manifeste quand une contrepartie bancaire manque à ses obligations dans le cadre d'opérations de dépôt, de couverture de risques financiers, d'opérations sur titres, et de tirages sur lignes de crédit, et amène de ce fait la Financière de Tubize à subir une perte financière. Les contreparties de la Financière de Tubize sont des banques belges avec une notation de « qualité moyenne supérieure ».
6. **Risque opérationnel** – Ce risque résulte de processus internes ou de systèmes qui seraient inadéquats ou défaillants, d'erreurs humaines ou encore d'événements extérieurs. La Société a mis en place des contrôles détaillés pour chaque processus significatif. Elle a défini une politique de sécurité de l'information qui fixe notamment les mesures de sécurité à prendre afin de minimiser le risque informatique et le « cyber-risque ». La Société n'a pas de personnel. La responsabilité des dirigeants est couverte par une police d'assurance.
7. **Risque juridique** – Ce type de risque est lié à l'évolution du droit (droit des sociétés, droit fiscal, etc.), qui peut entraîner une certaine insécurité juridique et des difficultés d'interprétation. A ce titre, le maintien du régime des RDT (Revenus Définitivement Taxés) est clé pour la performance financière de la société. Le conseil d'administration fait appel aux conseils de cabinets d'avocats spécialisés afin d'être au fait des évolutions du cadre législatif et réglementaire et d'émettre un avis d'expert sur tout sujet pertinent dans le cadre de la vie de la société.
8. **Risque de conformité** – Ce risque est associé à un non-respect de la réglementation. Le conseil d'administration fait régulièrement appel aux conseils d'experts en matières juridiques, fiscales et financières. La Société a élaboré un Dealing Code qui détermine des règles de conduites détaillées visant à prévenir tout abus de marché. De plus, dans sa politique de sécurité de l'information, la société a défini les mesures mises en place pour préserver l'intégrité et le caractère confidentiel des données sensibles. Ces règles imposent certaines interdictions ainsi que des mesures préventives.



- 9. Risque de réputation** – Le risque de réputation, ou risque d'image, correspond à l'impact que peut avoir une erreur de gestion sur l'image de la Société. La Société a mis en place une gouvernance d'entreprise comportant une gestion anticipative des risques, une écoute des parties prenantes et une communication transparente des événements significatifs.
- 10. Risque de perte de l'affectio societatis** – Il s'agit du risque que l'adhésion des actionnaires de la société au projet UCB diminue au point d'affecter la stabilité de l'actionnariat. Le pacte d'actionnaires est le garant de la cohésion de l'actionnariat familial. Des échanges réguliers sont également entretenus avec les principaux actionnaires non familiaux. Enfin, la société veille à assurer un dividende attrayant et à communiquer de façon transparente sur la stratégie et la performance de l'entreprise, et ce à l'ensemble de ses actionnaires.

3. Evénements post clôture

Aucun événement important n'est survenu après la clôture du premier semestre 2024.

4. Principales transactions entre parties liées

Les informations suivantes sont requises par l'arrêté royal du 14 novembre 2007 dans la mesure où elles peuvent, le cas échéant, avoir une incidence en cas de lancement d'une OPA sur la Société.

Structure de l'actionnariat

La structure de l'actionnariat de la Financière de Tubize telle qu'elle résulte (i) de la notification annuelle adressée conformément à l'article 74, §8 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux OPA, (ii) des notifications reçues par la Société en vertu de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, et (iii) des notifications effectuées en vertu du règlement relatif aux abus de marché par les dirigeants ou par des personnes étroitement liées à ceux-ci, et tenant compte de la répartition des droits de vote entre ceux détenus en concert et ceux détenus hors concert, se présente comme suit au 30 juin 2024 :

€ 000	EN CONCERT		HORS CONCERT		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
FEJ SRL	8.525.014	19,15%	1.988.800	4,47%	10.513.814	23,62%
Daniel Janssen	5.881.677	13,21%	-	-	5.881.677	13,21%
Altaï Invest SA	4.969.795	11,16%	40.205	0,09%	5.010.000	11,26%
Barnfin SA	3.903.835	8,77%	-	-	3.903.835	8,77%
Jean van Rijckevorsel	11.744	0,03%	-	-	11.744	0,03%
Total des droits de vote détenus par les membres du concert	23.292.065	52,32%	2.029.005	4,56%	25.321.070	56,89%
Autres actionnaires	-	-	19.191.528	43,11%	19.191.528	43,11%
Total des droits de vote	23.292.065	52,29%	21.220.533	47,67%	44.512.598	100,00%

La SRL FEJ, Daniel Janssen, la SA Altaï Invest (contrôlée par Evelyn du Monceau), la SA Barnfin (contrôlée par Bridget van Rijckevorsel) et Jean van Rijckevorsel agissent de concert.

Les membres du concert et les membres de leur famille proche n'ont pas de relations directes ou indirectes avec la Société autres que celles résultant de leur qualité d'actionnaire ou, le cas échéant, d'une représentation au conseil d'administration.

5. Composition et mode de fonctionnement du conseil d'administration

Composition et présence

Conformément aux statuts, le conseil d'administration comprend au moins trois membres. L'assemblée générale fixe le nombre d'administrateurs.

Le conseil est à présent composé de dix membres (sept représentants des actionnaires de référence et trois administrateurs indépendants).

Le conseil d'administration se réunit au minimum trois fois par an.

La nomination de Bergendal & Co SRL, représentée par Tanguy du Monceau, comme administrateur a été confirmée à l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2024 pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2028.

La nomination de Sandrine Flory comme administrateur a été confirmée à l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2024 pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2028.

La démission de la société Biofina SRL, représentée par Fiona du Monceau, en qualité d'administrateur, avec effet le 16 mars 2024, a été actée à l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2024.

La démission de la société AVO Management BV, représentée par Madame Annick Van Overstraeten, en qualité d'administrateur a été actée à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2024.

La démission de la société EJ Management SRL, représentée par Monsieur Edouard Janssen, en qualité d'administrateur a été actée à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2024.

Personnes responsables et déclaration du conseil d'administration

Personnes responsables

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bergendal & Co SRL représentée par Tanguy du Monceau	Membre
BLTB SRL représentée par Charles-Antoine Janssen	Membre
Eric Cornut	Membre
Evelyn du Monceau	Membre
Cynthia Favre d'Echallens	Membre
Sandrine Flory	Membre
Nikita SRL représentée par Cyril Janssen	Membre
Praksis BV représentée par Bruno Holthof	Membre
Cédric van Rijckevorsel	Membre
Vauban NV représentée par Gaëtan Hannecart	Président

PRÉSIDENT HONORAIRE

Daniel Janssen

COMMISSAIRE

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL représentée par Sébastien Jaspar.

GESTION JOURNALIÈRE

ENRE SRL représentée par Eric Nys.

Déclaration du conseil d'administration

Nous déclarons qu'à notre connaissance:

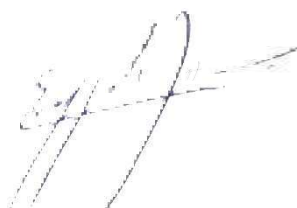
- L'information financière intermédiaire résumée au 30 juin 2024 donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Financière de Tubize conformément aux normes comptables applicables.
- Le rapport de gestion intermédiaire contient un exposé fidèle sur les événements importants et les principales transactions entre parties liées qui ont eu lieu pendant le premier semestre de l'exercice en cours et sur leur incidence sur l'information financière intermédiaire résumée au 30 juin 2024, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restants de l'exercice.

Bruxelles, le 24 juillet 2024

Le conseil d'administration



Gaëtan Hannecart,
Président du
conseil d'administration



Evelyn du Monceau,
Membre du
conseil d'administration

Rapport du commissaire au conseil d'administration de Financière de Tubize sur l'examen limité de l'information financière intermédiaire résumée pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2024

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière intermédiaire résumée ci-jointe, comprenant un bilan résumé de Financière de Tubize au 30 juin 2024, un compte de résultats résumé pour la période de six mois se terminant à cette date ainsi que des notes explicatives concernant ces comptes. L'établissement et la présentation de cette information financière intermédiaire résumée conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux obligations en matière d'informations périodiques incombant aux émetteurs de droit belge dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Etendue de notre examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables comptables et financiers ainsi qu'à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait de relever. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous laissent à penser que l'information financière intermédiaire résumée ci-jointe n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux obligations en matière d'informations périodiques incombant aux émetteurs de droit belge dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé.

Bruxelles, 24 juillet 2024

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Sébastien JASPAR*
Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.